



CSAPA Intermède - Groupe SOS Solidarités

12 avenue André Chénier, 11300 LIMOUX
Tel : 04.68.31.05.99/ fax : 04.68.31.03.56

25 avenue Paul Riquet, 11400 CASTELNAUDARY
Tel : 04.68.94.74.15/ fax : 09.71.70.10.40

intermede@GROUPE-SOS.ORG

Directeur : Jean-Christophe CATUSSE

Directrice adjointe : Sara GODEMAN

Chef de service : Kamel SAIDI

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux, psychologues, personnels soignants (médecin, infirmier), agent technique, agent d'accueil, agent de bureau

Places SIAO : 2 logements sur la ville de Castelnaudary _ T2

Places : 10 logements du studio au T3 en accès direct par l'établissement à Limoux (2 places) et Castelnaudary (8 places). La durée de prise en charge est de 6 mois reconductible une fois.

Publics : Le public se compose d'hommes et femmes isolé(e)s, avec ou sans enfant, célibataire ou en couple, rencontrant une problématique d'addiction, que ce soit vis-à-vis de l'alcool ou de substances psychoactives licites ou illicites. Les personnes accueillies souffrent souvent de pathologies associées, aggravées par une précarité économique. Les appartements thérapeutiques intègrent des personnes qui sont dans des démarches de soins et ont connu un parcours de sevrage ou de contrôle de la consommation et qui souhaitent le maintenir. Possibilité d'accueil avec chiens.

Le CSAPA Intermède dispose d'un service de prévention et d'intervention précoce en addictologie et une Consultation Jeunes Consommateurs. Il est destiné à des jeunes âgés environs de 12 à 25 ans.

Le service Ambulatoire accueille et prend en charge toutes personnes en demande de soins se présentant sur le CSAPA (de manière anonyme et gratuite).

Le service Ambulatoire du CSAPA Intermède (Limoux et Castelnaudary) accueille des personnes adultes (de 18 à 70 ans) qui présentent des problématiques d'addiction à des produits (licites ou illicites) ou sans produits (jeux de hasard, d'argent, jeux vidéo, ...).

Les missions du CSAPA sont définies dans le décret n° 2007-877 du 14 mai 2007, qui prévoit : *l'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale et l'orientation.*

Les appartements thérapeutiques répondent tout d'abord aux problèmes de l'hébergement temporaire des usagers de produits qui veulent rompre avec les milieux, l'errance et les styles de vie liés aux comportements problématiques de consommations de produits illicites (classés comme stupéfiants), de produits illicites ou des addictions sans substances facteur de décrochages multiples. L'hébergement associé à l'accompagnement médico-psycho-social permet une approche clinique et globale des problématiques des personnes accueillies. L'objectif est variable selon les personnes, allant du contrôle de la consommation, à l'aide à l'abstinence, à la consolidation d'un sevrage. Le but est également d'éviter toutes les conséquences en lien avec la consommation de produits : exclusion sociale, marginalisation, perte de logement, augmentation des risques pour la santé... L'appartement thérapeutique va permettre, après la consolidation du soin, de mettre en place un parcours visant à l'autonomisation et à l'insertion dans la vie sociétale.

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté

Modalité d'admission places non SIAO : Les personnes en demande doivent rédiger une lettre explicative qui dans le cadre d'une demande volontaire, concerne leurs besoins d'accompagnement et d'hébergement, ainsi que transmettre un rapport médical à l'attention du médecin. A la suite, un entretien leur est proposé afin de justifier de leur motivation à intégrer ce dispositif.